



Secrétariat Général

**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire**
snetap@snetap-fsu.fr

**Monsieur Philippe MAUGUIN
Directeur de cabinet
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Forêt
78, rue de Varenne
75037 PARIS 07 SP**

Objet : mixage public/privé

Paris, le 05 décembre 2014

Monsieur le Directeur,

A la demande du DRAAF et de la Région Basse Normandie, le conseil d'administration de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnel Agricole du Robillard, contre l'avis de l'équipe pédagogique, a pris une délibération pour mettre en œuvre un BTSA « GDEA » (Gestion des Equipements Agricoles) dès la rentrée 2015, en vue d'un partenariat entre le LEGTA «Le Robillard» et l'établissement privé confessionnel de GIEL distant de 40 km.

Il s'agit pour le Snetap-FSU et les personnels directement concernés et mobilisés contre la mise en œuvre de ce partenariat ainsi que du passage en force contraire à la libre administration de l'établissement et notamment de son autonomie pédagogique.

Ce BTSA, déjà proposé par apprentissage au CFA du « Robillard » ainsi que dans l'EPLEFPA du département voisin de l'Eure, posera des difficultés d'insertion professionnelle et de recherche de maîtres de stage ou même de maîtres d'apprentissage.

En outre, le libre choix des étudiants et de leurs parents pour suivre une formation dans le service public n'est plus permis dans un tel partenariat. Il impose en effet, dans le projet présenté, que la première année du BTSA se réalise obligatoirement dans l'établissement privé confessionnel de GIEL. Il contrevient ainsi au 13ème alinéa du préambule de la Constitution qui précise : « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation et à la culture ; l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* ».

Enfin, comment accepter que des personnels qui ont fait le choix du service public pour les valeurs qu'il représente, soient conduits dans le cadre de ce partenariat à renier cet idéal républicain pour satisfaire au mieux à des préoccupations comptables ou encore et le Snetap-FSU ne l'exclut pas, une nouvelle étape d'externalisation progressive de missions de service public.

Le Snetap-FSU souhaite que rapidement vous mettiez fin à cette perversité comptable ou emprunt de libéralisme, afin de ramener ce monde à la raison républicaine dans les suites de la parution par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, d'une Charte de la



laïcité qui l'honore.

En l'attente, d'un avis défavorable que vous donnerez à ce projet, soyez assuré, Monsieur le Directeur de Cabinet, de notre profond attachement au service public d'enseignement agricole.

Pour le bureau national



Serge PAGNIER

Secrétaire Général Adjoint

Copie à :

- **Mireille RIOU-CANALS Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche**
- **Annick BAILLE Conseillère chargée de l'enseignement agricole, de la recherche, de l'emploi et des relations sociales**
- **Philippe SCHNABELE Directeur Adjoint à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche**

